

Arrêté du 15 FEV. 2023
relatif à la composition de la commission instituée
à l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 février 2014
relatif aux modalités de sélection des candidats à un détachement
ou une mise à disposition du Conseil d'Etat en qualité
de maître des requêtes en service extraordinaire

Le vice-président du Conseil d'Etat,

Vu le code de justice administrative, notamment son article L. 133-9 ;

Vu l'arrêté en date du 25 février 2014 relatif aux modalités de sélection des candidats à un détachement ou une mise à disposition du Conseil d'Etat en qualité de maître des requêtes en service extraordinaire,

Arrête :

article 1^{er}

La commission instituée à l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé est composée comme suit :

Président :

- M. Rémy Schwartz, conseiller d'Etat.

Membres titulaires :

- Mme Béatrice Bourgeois-Machureau, conseillère d'Etat ;

- Mme Cécile Vaullerin, maître des requêtes.

article 2

Le secrétaire général du Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **15 FEV. 2023**



Didier Roland Tabuteau